Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-CCAS2025028-DE

Extrait du registre des d
du Conseil d'admin
du Mercredi 26 novembre 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 26 novembre 2025, à la Mairie de Bessières (31660), Salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 19 novembre 2025 pour la réunion. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET - membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET –Madame Jacqueline NICAISE –, membres nommés.

Absents :

Monsieur Adam BEN BRAHIM - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Madame Marie-Pierre POLITOWICZ - Madame Martine JARLAN -

Absents excusés avec pouvoir :

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateur représenté : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 11h10

2025 028 - CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 24 septembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 6	Abstentions : 0	Exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-CCAS2025028-DE

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le procès-verbal de la séance du mercredi 24 septembre 2025.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 24 septembre 2025 ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.
- **Donne Mandat** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant

C.C.A.S. DE BESSIERES HAUTE GARONNE

Le Président,

Cédric MAUREL